

Syndicat Mixte d'Intervention et de
Prévention Scolaire de NONTRON

Rue du 19 mars 1962, bloc 1
24300 Nontron
☎05.53.56.25.67
transports-scolaires@nontron.fr

Nontron, le 08 juin 2023

Le Président du S.M.I.P.S. de NONTRON et PIEGUT
aux Parents d'élèves

Dossier suivi par Chrisline MALFIONE

Objet: Transports Scolaires : Fiche d'inscription - Année Scolaire 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- ☛ La fiche d'inscription aux transports pour la rentrée scolaire 2023 / 2024 (obligatoire)
- ☛ Le mandat SEPA de prélèvement automatique (pas obligatoire)
- ☛ Le règlement concernant le port du gilet de sécurité (obligatoire)
- ☛ L'autorisation pour les SMS groupés par temps d'intempéries (obligatoire)

Je vous remercie de nous retourner tous ces documents par courrier **uniquement**, dûment **complétés et signés**, **dans les meilleurs délais et impérativement avant le 20 juillet 2023**, après ce délai un supplément de 24€ vous sera demandé, afin de résoudre d'éventuels problèmes d'effectifs dans les bus, accompagnés :

- **d'une photo d'identité** de l'élève pour l'établissement de sa carte de bus (au format standard) ;
- d'une copie de **votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**, pour les familles qui déclarent en ligne, une copie de **votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** pour les familles qui déclarent en papier, pour l'établissement du tarif.

Adresse de dépôt du dossier complet :

S.M.I.P.S de NONTRON
Rue du 19 mars 1962, bloc 1
24300 NONTRON

Si votre enfant était déjà inscrit sur l'année scolaire 2022/2023, il possède sa carte de bus magnétique. Vous devez impérativement la conserver pour la rentrée 2023/2024. Nous vous rappelons qu'elle sera activée qu'après validation définitive de l'inscription de votre enfant. Tous ceux qui auront une carte pour la 1^{ère} fois, elle vous sera adressée directement par un prestataire de la Région à votre domicile.

Si vous souhaitez faire votre inscription par papier vous pouvez retirer un dossier complet auprès de votre mairie, sur le site de la mairie de Nontron ou par mail au S.M.I.P.S de Nontron.

En aucun cas le dossier d'inscription ne doit être adressé au Conseil Régional.

Le Président, Alain MARZAT

